

# AAMTI FORMATION

## INITIATION À LA RESPONSABILITÉ ET L'ASSURANCE DES CONSTRUCTEURS

### Objectif(s) de la formation

- Acquérir les connaissances générales sur la Responsabilité et l'assurance des constructeurs
- Comprendre ses mécanismes
- Repérer les différentes formes d'assurances des constructeurs

### Nature de la formation

Acquisition, entretien ou perfectionnement de connaissances et de compétences

### Moyens pédagogiques

Séance de formation en présentiel et visio-conférence, support pédagogique numérisé, exposé théorique, étude de cas concrets

### Équipements pédagogiques

Support pédagogique numérisé, calendrier de formation, projection Powerpoint par partage d'écran

### Intervenant(s)

#### Maître Michel VAUTHIER

Avocat au Barreau de Paris, Président d'AAMTI FORMATION

### Sanction de la formation

- Certificat de formation de satisfaction à l'apprentissage
- Attestation de présence

### Evaluation des acquis

Questions, débats, jeux de rôles, cas-pratiques

### Contact

#### AAMTI FORMATION

01 46 22 52 20

af@aamtiformation.fr

### Public(s)

Avocats / Juristes / Salariés

### Prérequis

Pas de prérequis

### Durée de la formation

1 demi-journée – 9h00 à 13h00

### Date(s) de la formation

Vendredi 19 juin 2026

### Lieu de la formation

Au choix en présentiel\* à Paris ou en classe virtuelle

\* sous réserve des conditions sanitaires et organisationnelles

### Tarifs :

**Tarif adhérents AAMTI : 207,00 €**

**Tarif non-adhérents : 255,50 €**

### Financement(s)

- FIF-PL pour les avocats [www.fifpl.fr](http://www.fifpl.fr)
- OPCO pour les salariés

<https://travail-emploi.gouv.fr/les-operateurs-de-competences-opco>

### Modalités d'Inscriptions

En ligne sur [www.aamtiformation.com](http://www.aamtiformation.com)

#### Rubrique *Toutes nos Formations*

<https://www.aamtiformation.com/toutes-nos-formations>

Ou bien en complétant le bulletin d'inscription joint ou à télécharger sur la page internet de la formation sur notre site [www.aamtiformation.com](http://www.aamtiformation.com)

(Délais d'accès : nous contacter)

Cette formation entre dans le cadre de la formation continue des avocat et est éligible à la prise en charge par le FIFPL et l'OPCO.

Les programmes mentionnés sont évolutifs et sont susceptibles de modifications dans le cadre de leur actualisation.

Déclaration d'activité de formation de AAMTI FORMATION SCIC Société coopérative d'intérêt collectif par action simplifiée, a capital variable enregistrée sous le numéro 11 75 61843 75 auprès du préfet de région d'Île-de-France. Siret : 892 472 689 000 17



Personne en situation de handicap, nous vous remercions de nous contacter au 01 46 22 52

*AAMTI FORMATION*

 **Avocat IMMO**  
[www.avocat-immo.fr](http://www.avocat-immo.fr)

# AAMTI FORMATION

## Responsabilité et assurance des constructeurs -

### Perfectionnement

#### Objectif(s) de la formation

- Acquérir les connaissances générales sur la Responsabilité et l'assurance des constructeurs
- Comprendre ses mécanismes
- Repérer les différentes formes d'assurances des constructeurs

#### Nature de la formation

Acquisition, entretien ou perfectionnement de connaissances et de compétences

#### Moyens pédagogiques

Séance de formation en présentiel et visio-conférence, support pédagogique numérisé, exposé théorique, étude de cas concrets

#### Équipements pédagogiques

Support pédagogique numérisé, calendrier de formation, projection Powerpoint par partage d'écran

#### Intervenant(s)

##### Maître Juliette MEL

Avocat au Barreau de Paris, Avocat Associé M2J AVOCATS, Docteur en droit, Auteure du livre "Responsabilité des constructeurs : panorama complet des règles de procédure en matière de responsabilité des constructeurs" édition Gualino 2022.

## PROGRAMME ET THÉMATIQUES ABORDÉES

#### Après-midi : 14h00 - 18h00

- Principales règles de procédure.
- La gestion des délais (péremption, prescription...).
  - Questions / Vérification compréhension
- Les acteurs du procès :
  - Qui est constructeur ?
  - Le droit à agir au gré de la vente de l'immeuble.
    - Questions / vérification compréhension
    - Reformulation
- Articulation
- Dommages-ouvrage et procédures.
- Grands principes et précaution de gestion du procès construction.
- Les garanties des assureurs / leur mise en cause.
  - Questions / Vérification compréhension
  - Reformulation
  - Conclusion

#### Sanction de la formation

- Certificat de formation de satisfaction à l'apprentissage
- Attestation de présence

#### Evaluation des acquis

Questions, débats, jeux de rôles, cas-pratiques

#### Contact

#### AAMTI FORMATION

01 46 22 52 20

af@aamtiformation.fr

#### Public(s)

Avocats / Juristes / Salariés

#### Prérequis

Pas de prérequis

#### Durée de la formation

1 demi-journée – 14h00 à 18h00

#### Date(s) de la formation

Vendredi 19 juin 2026

#### Lieu de la formation

Au choix en présentiel\* à Paris ou en classe virtuelle

\* sous réserve des conditions sanitaires et organisationnelles

#### Tarifs :

**Tarif adhérents AAMTI : 207,00 €**

**Tarif non-adhérents : 255,50 €**

#### Financement(s)

- FIF-PL pour les avocats [www.fifpl.fr](http://www.fifpl.fr)
- OPCO pour les salariés

<https://travail-emploi.gouv.fr/les-operateurs-de-competences-opco>

#### Modalités d'Inscriptions

En ligne sur [www.aamtiformation.com](http://www.aamtiformation.com)

#### Rubrique *Toutes nos Formations*

<https://www.aamtiformation.com/toutes-nos-formations>

Ou bien en complétant le bulletin d'inscription joint ou à télécharger sur la page internet de la formation sur notre site [www.aamtiformation.com](http://www.aamtiformation.com)

(Délais d'accès : nous contacter)

Cette formation entre dans le cadre de la formation continue des avocat et est éligible à la prise en charge par le FIFPL et l'OPCO.

Les programmes mentionnés sont évolutifs et sont susceptibles de modifications dans le cadre de leur actualisation.

Déclaration d'activité de formation de AAMTI FORMATION SCIC Société coopérative d'intérêt collectif par action simplifiée, a capital variable enregistrée sous le numéro 11 75 61843 75 auprès du préfet de région d'Île-de-France. Siret : 892 472 689 000 17



Personne en situation de handicap, nous vous remercions de nous contacter au 01 46 22 52

*AAMTI FORMATION*

 **Avocat IMMO**  
[www.avocat-immo.fr](http://www.avocat-immo.fr)